

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2021

PRESENTS : Patrick **MARY**, Maire, Sandrine **FLEURY**, Catherine **LEICHNER**, Adeline **VOYARD**, Adjoint, Etienne **LECLERE**, Guillaume **DOS SANTOS**, Camille **BRESSON**, Bertrand **THIEBAULT**, Fabrice **FOUTRIER**, Marie-Françoise **CABELEIRA**, Christelle **PENNESI**, Conseillers Municipaux.

Monsieur Etienne **LECLERE** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 29 janvier 2021.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition,
2. Subventions 2021 aux Associations,
3. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs des Budgets Commune et Eau/Assainissement,
4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – Budget Commune et Service de l'Eau/Assainissement,
5. Vote des budgets primitifs 2021 : Commune, Eau/Assainissement,

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 35,73 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 21,43 %
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : 13,49 %

Vote taux imposition
Délib. n° 5/2021
Visée S/P le 20/04/2021

2) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du versement des subventions de fonctionnement aux Associations suivantes :

- **GRANGE SAINT BERNARD : 150 €**
- **MAISON POUR TOUS : 13 000 €**
- **A.P.E.I. SUD HAUT-MARNAIS : 50 €**
- **A.D.M.R. DU LANDION : 360 €**
- **FANFARE DE MARANVILLE : 180 €**
- **SOCIETE DE PECHE-A.A.P.P.M.A. : 500 €**
- **BIBLIOTHEQUE INTER. CLAIRVAUX : 410 €**
- **LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €**
- **PROTECTION CIVILE DE L'AUBE : 50 €**

Subventions - Associations
Délib. n° 6/2021
Visée S/P 20/04/2021

3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR- BUDGET COMMUNE – SERVICE D’EAU/ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020

Approbation compte
gestion 2020-Commune
Délib. n° 7/2021
Visée S/P le 21/04/2021
Approbation compte
gestion 2020-
Eau/Assainissement
Délib. n° 8/2021
Visée S/P le 21/04/2021

A l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Après s’être fait présenter le budget de la Commune, du Service d’Eau/Assainissement de l’exercice 2020 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif.
- Après avoir entendu le Compte Administratif de l’exercice 2020.
- Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a été procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles.
 - 1°) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2°) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) AFFECTATION DU RESULTAT D’EXPLOITATION DE L’EXERCICE 2020 - BUDGET COMMUNE

Affectation résultat
2020-Commune
Délib. n° 9/2021
Visée S/P 22/04/2021

A l’unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l’exercice 2020 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 77 637,04 euros**, décide d’affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 139 725,87 €

Virement à la section d’investissement : 67 822,92 €

Résultat de fonctionnement de l’exercice 2020 excédent : 5 734,09 €

Excédent au 31.12.2020 : 77 637,04 €

Affectation obligatoire – à l’exécution du virement à la section d’investissement (1068) : 0 €

Solde disponible – affectation à l’excédent reporté (ligne 002) : **77 637,04 €**

5) AFFECTATION DU RESULTAT D’EXPLOITATION DE L’EXERCICE 2020 – SERVICE D’EAU/ASSAINISSEMENT

Affectation résultat
2020-Service Eau/Asst
Délib. n° 10/2021
Visée S/P le 22/04/2021

A l’unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l’exercice 2020 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 52 264,32 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :
Excédent antérieur reporté : 48 835,43 €

Virement à la section d'investissement : 0 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 excédent : 3 428,89 €

Excédent au 31.12.2020 : 52 264,32 €

Affectation obligatoire – à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 0 €

Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **52 264,32 €**

6) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2021 équilibrés en dépenses et en recettes, à savoir :

- **COMMUNE**

Dépenses de fonctionnement..... **330 210 €**

Dépenses d'investissement..... **33 999 €**

Recettes de fonctionnement..... **330 210 €**

Recettes d'investissement..... **33 999 €**

- **EAU/ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation **135 096 €**

Dépenses d'investissement..... **279 095 €**

Recettes d'exploitation **135 096 €**

Recettes d'investissement..... **279 095 €**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le secrétaire de séance,

E. LECLERE

Le Maire,

P. MARY